



RAPPORT D'ATELIER DE FORMATION RÉGIONAL SUR LA GESTION DES MINES ARTISANALES ET À PETITE ÉCHELLE

YAOUNDÉ, CAMEROON 26 FÉVRIER AU 1ER MARS 2018

Dans la continuité de la série d'ateliers régionaux sur la gestion des exploitations minières artisanales et à petite échelle (ASM) organisés par l'IGF, un atelier de formation a été dédié aux pays membres de l'IGF de l'Afrique francophone et s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun du 26 février au 1er mars 2018. Le prochain atelier régional de formation se tiendra en République dominicaine du 25 au 29 juin 2018 à l'intention des pays membres de l'IGF de l'Amérique latine.

La gestion efficace de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle est une préoccupation majeure de nombreux pays africains dont les pays francophones ne sont pas épargnés. Les défis liés à la problématique des ASM sont nombreux et l'importance économique du secteur est indéniable. En Afrique, on estime que le secteur emploie environ 9 millions de personnes, et que plus de 54 millions dépendent du secteur pour leur subsistance (Global Trends in ASM, IGF 2018).

Face à l'importance de cette problématique pour les pays membres de l'IGF et pour faire écho à l'atelier de formation régional organisé du 5 au 9 juin 2017 à Kigali à l'attention de 14 pays

africains de langue anglaise, l'IGF a planifié un deuxième atelier régional à l'intention de ses pays membres africains francophones et ceci en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Cet atelier de formation, d'une durée de quatre jours, a réuni du 26 février au 1er mars 2018 des représentants de 17 pays francophones venus des quatre coins du continent africain soucieux d'apprendre et de partager leurs expériences sur la gestion des ASM. Ainsi, plus d'une cinquantaine de cadres de l'administration publique et du secteur privé impliqué dans la gestion des ASM dans leurs pays respectifs en provenance du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, de Madagascar, du Niger, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, du Sénégal, du Tchad et du Togo se sont réunis à l'Hôtel Mont-Fébé à Yaoundé pour apprendre à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de gestion pour les ASM, tel que recommandé dans le guide de l'IGF intitulé [Guide IGF à l'intention des gouvernements: Gérer l'activité minière artisanale et à petite échelle](#).



L'atelier de formation a également bénéficié de la participation de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

La formation s'est basée sur une approche participative et comparative, complétée par une visite de terrain sur les sites d'orpaillage d'Eséka et de taille de pierres de Pouma. Les participants ont également passé en revue des études de cas plus approfondies sur les approches réglementaires et de gestion des ASM du Cameroun, de la Guinée, de la Mauritanie et du Maroc.

L'atelier a jeté les bases d'une collaboration entre partenaires techniques et financiers en vue d'une plus grande synergie dans l'accompagnement technique des États francophones sur la question des ASM ainsi que de l'établissement d'une communauté de pratique et d'une plateforme d'échange en vue du développement d'outils indispensables pour une meilleure gestion de ce secteur complexe.

L'objectif global de l'atelier était de fournir aux représentants des États membres francophones de l'IGF les outils et les connaissances nécessaires pour développer leurs stratégies de gestion ASM dans leurs pays respectifs.

Sous-objectifs de l'atelier :

- Former les représentants des gouvernements des États membres de l'IGF sur la manière adéquate de mettre en œuvre les conseils du

Guide IGF à l'intention des gouvernements : gérer l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

- Offrir des possibilités de partage des connaissances grâce auxquelles les participants pourront identifier et faire face aux défis spécifiques de leur secteur ASM.
- Construire une communauté de praticiens autour de l'ASM regroupant des représentants gouvernementaux africains francophones.
- Produire des plans de retour au travail spécifique à chaque pays pour la mise en pratique du Guide IGF.

De la part du Cameroun, la préparation de la formation a reçu le soutien de M. Serge Boyogueno, point focal de l'IGF et Directeur des Mines ainsi que de Mme Monique Meyena, chef de service des mines artisanales et des petites mines et du Centre d'Appui et de Promotion des Activités Minières (CAPAM). L'atelier de formation était animé par M. Alec Crawford et M. Karim Samoura et assisté par Mme Clémence Naré et Mme Joëlle Deschambault. Les participants ont démontré tout au long de la formation un vif intérêt pour le thème de l'atelier en échangeant continuellement avec les formateurs et en partageant leurs expériences sur le terrain sur les grands succès et défis rencontrés. Au terme de la formation, des certificats de participation ont été délivrés à chacun des participants.



DÉROULEMENT DE L'ATELIER DE FORMATION

La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence M. Ernest Gbwaboubou, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT). Dans son discours d'allocution, le ministre a tenu à rappeler la place majeure accordée au secteur minier dans le cadre de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) du Cameroun. Il a également informé les participants des réformes profondes qui ont été entreprises par le gouvernement du Cameroun sur la gouvernance du secteur minier, notamment la promulgation de la Loi N°2016/O17 du 14 décembre 2016 portant sur le code minier et qui donne une place particulière aux exploitations minières artisanales et à petite échelle.

Le Ministre Gbwaboubou a tenu à souligner la pertinence et l'actualité du sujet débattu en raison de l'essor de l'activité minière artisanale au cours des dernières années au Cameroun et des défis que cela pose à son administration. Le Ministre a rappelé qu'à l'instar de plusieurs autres pays africains, les ASM connaissent une montée en puissance au Cameroun et que ses impacts économiques et socio-environnementaux sont multiples. L'activité constitue entre autres une source de revenus pour l'État camerounais. En effet, des centaines de kilogrammes d'or sont collectées par l'État à travers le prélèvement d'un impôt synthétique en nature de 25% auprès des opérateurs engagés dans l'artisanat semi-mécanisé.

Pour le ministre, l'encadrement efficace de l'activité est une priorité et il devient alors primordial de réduire les impacts sociaux et environnementaux négatifs qu'elle génère. Il a appelé les participants à une plus grande implication dans les discussions et à formuler des recommandations qui constitueront des données indispensables à l'élaboration de stratégies d'intervention pour le Cameroun et dans d'autres pays.

Suivant la formule établie à Kigali, la formation a consisté en une combinaison de présentations, d'exercices pratiques, d'études de cas, de visites de terrain et d'un plan de retour au travail.



LE PREMIER JOUR DE L'ATELIER

L'atelier de formation a suivi la démarche proposée dans le Guide IGF. Les premiers enseignements se sont focalisés sur les outils techniques permettant d'appliquer la phase dite de « démarrage ». Les apprentissages de cette phase ont porté sur les étapes que les décideurs doivent consolider avant de commencer à élaborer une stratégie de gestion de l'ASM. Les formateurs ont prodigué des conseils sur les rôles et les responsabilités nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre efficace de la stratégie de même que sur l'analyse de l'état des lieux que les gouvernements devraient entreprendre avant de fixer des objectifs nationaux pour le secteur ASM. Pour cette phase de démarrage, il est spécifiquement recommandé de former un groupe de travail et de présenter des options pour l'implication des parties prenantes dans le processus à travers l'établissement d'un forum de consultation et l'identification des conditions de bonne analyse du contexte des ASM.

Les activités de la première journée de formation ont d'ailleurs rappelé l'importance de la tenue de la formation. Lorsqu'il a été demandé aux participants de dresser une liste des plus grands défis et problèmes auxquels ils font face en matière ASM, nous avons pu regrouper une liste impressionnante de problèmes et défis communs aux différents pays, notamment :



- L'encadrement et de formalisation de l'activité.
- Les difficultés des administrations à faire respecter les lois et la réglementation en vigueur en matière d'ASM.
- Le manque de capacités techniques et humaines, de suivi et de contrôle des activités d'ASM.
- Le manque de coordination institutionnelle entre différents départements.
- Le respect des normes de santé et de sécurité.
- La problématique du travail des enfants dans les sites.
- La problématique des travailleurs migrants et la question des frontières.
- Les questions environnementales, de la réhabilitation des sites et du suivi de la fermeture, y compris les questions de responsabilité en matière de restauration des sites.
- Les conditions de travail des femmes.
- Les défis liés à la commercialisation et à la traçabilité des produits.
- Les enjeux concernant le travail saisonnier et la création d'activité génératrice de revenus.
- Les besoins en matière de sensibilisation et d'éducation.
- Le besoin en matière de production de cartographie et de données géologiques.
- L'accompagnement technique et financier des artisans.
- Les problèmes communautaires.
- La problématique des minéraux de développement.
- L'illégalité dans le secteur.
- L'absence de volonté politique pour reformer le secteur.

Le premier jour de l'atelier a été très instructif, car les participants ont appris davantage sur le programme ACP-UE en faveur des minéraux de développement présenté par le PNUD et ont pu bénéficier également d'une présentation de l'OCDE sur les ASM.

La situation des ASM au Cameroun, plus particulièrement dans la région du centre, a été présentée comme étude de cas en vue de la préparation des participants à la visite de terrain et aux prochaines étapes de la formation.



DEUXIÈME JOUR : LA VISITE SUR LE TERRAIN

Le deuxième jour a été consacré à une visite de terrain. La visite de terrain avait pour objectif de confronter les enseignements dispensés à la réalité du terrain. En vue de mieux étudier les sites miniers visités, les délégués ont été répartis en groupes thématiques couvrant les questions relatives à l'environnement; aux liens économiques et entreprises locales; la santé et la sécurité; la situation des femmes et des enfants et, enfin, les relations communautaires. Le but était de cerner les principaux problèmes liés à l'environnement, au développement des entreprises locales, à la santé et à la sécurité, au genre et à la communauté sur le site de Puma et d'Eséka, d'en identifier les bonnes et mauvaises pratiques et de discuter des mesures d'atténuation et d'éradication possibles des mauvaises pratiques ainsi que de promotion des bonnes pratiques.

En outre, les participants ont été amenés à réfléchir sur les rôles et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans les activités d'exploitation ou de réglementation des ASM. Les questions des titres d'exploitation, de la restauration des sites, de la place des communautés locales et riveraines et des travailleurs migrants ont également été abordés à travers des entretiens auprès des mineurs, des délégués gouvernementaux régionaux et des autorités politiques locales. Les différents groupes ont été invités à proposer une approche de gestion face aux difficultés identifiées, d'en faire une analyse critique et comparative et de préparer des recommandations à l'intention de l'administration camerounaise.

LE TROISIÈME JOUR

De retour de la visite de terrain, chaque groupe a présenté sa liste de bonnes et mauvaises pratiques relevées lors de la visite des carrières de Puma et des mines d'or d'Eséka. Ensuite, les formateurs se sont penchés sur la deuxième phase de la gestion des ASM recommandée par le guide de l'IGF, soit l'élaboration de la stratégie en tant que telle. Les délégués ont été formés sur la façon optimale de développer une vision sur le secteur de l'ASM, d'organiser le secteur



des ASM en types et d'en déterminer et gérer les priorités. La rédaction et le parachèvement de la stratégie ont été abordés à travers des exercices pratiques.

Sur la base de la cartographie des ASM et de la visite de terrain, les délégués ont ainsi proposé aux autorités camerounaises des pistes de réflexion, de priorisation et d'options stratégiques pour l'élaboration d'une stratégie nationale.

Au terme de la troisième journée de formation, les participants étaient mieux outillés pour discuter de leurs expériences et échanger des pistes de solutions sur les défis communs identifiés plus haut. Cinq tables rondes ont été constituées à cet effet avec les thèmes suivants :

- La réglementation et l'encadrement de l'activité : les discussions ont couvert non seulement la définition de l'ASM, mais aussi les enjeux de la formalisation, de la définition des zones d'activités artisanales et de l'intégration des retombées des ASM dans l'économie nationale et locale. Les participants ont par ailleurs noté la multiplicité des définitions juridiques de la notion de mine artisanale et à petite échelle à travers l'espace francophone. Ils ont ainsi discuté des éléments communs à ces définitions. On n'y rencontre dans



ces définitions notamment le niveau de mécanisation ou le type d'équipements utilisés, la dimension physique du gisement, la superficie couverte, la structure organisationnelle ou de gestion des opérations minières, le type d'investissements requis ou le niveau de production.

- Les enjeux environnement et la réhabilitation des sites y compris l'après-mine ont été discutés par un deuxième groupe. Le groupe a examiné l'épineuse question des responsabilités concernant l'environnement et la réhabilitation des sites. Les défis concernant la sécurité, la santé et la problématique des travailleurs migrants ont été passés en revue par le groupe.
- Les populations vulnérables et le genre. La situation des femmes, des enfants ainsi que des populations riveraines a été analysée au cours de cette troisième table ronde. Le groupe s'est par ailleurs penché sur les besoins d'éducation, de sensibilisation et d'accompagnement des mineurs et des groupes vulnérables impliqués dans les activités artisanales et à petite échelle.
- Les capacités des organes institutionnels de gestion des ASM et la coordination interministérielle. Les participants de cette table ronde ont insisté sur le besoin de coopération et de collaboration entre les entités gouvernementales concernées par les questions des ASM. Il a été également noté le besoin d'accompagnement technique (y compris en équipements) et financier en vue de faciliter un meilleur suivi des opérations minières artisanales dans les pays. Les questions de transparence et de la corruption ont été discutées.
- La traçabilité et la commercialisation des produits des ASM. Les participants ont échangé sur les différents modèles mis en place dans leurs pays respectifs afin d'assurer une meilleure traçabilité des produits commercialisés et exportés. Les avantages et les défis de la création de comptoirs d'achat ont été également explorés par cette dernière table ronde.

Pour conclure la troisième journée de formation, les participants ont pu discuter de manière poussée à travers une étude de cas de la situation des ASM en Guinée.

LE QUATRIÈME JOUR

Le quatrième jour s'est poursuivi avec les études de cas ciblés et le partage d'expériences et de modèles de gestion différenciés sur la base des approches de gestion de la Mauritanie et du Maroc.

Les formateurs se sont penchés sur la troisième phase de la gestion des ASM, à savoir la mise en œuvre de la stratégie. Les activités de cette phase comprennent la planification, la sensibilisation, les consultations avec les parties prenantes, l'opérationnalisation de la stratégie et le suivi et l'évaluation.

La journée s'est conclue avec la consultation du PNUD en vue de la préparation de la Déclaration 'Mosi-oa-Tunya' qui sera adoptée lors de la Conférence Internationale sur l'Exploitation Minière et les Carrières Artisanales et à Petite Échelle (EMAPE) à Livingston en Zambie du 11 au 13 septembre 2018. Dans le cadre de cette consultation, les participants se sont vus poser les questions suivantes :

- Question 1 : Quelles sont les principales questions au niveau des sites, au niveau des pays et au niveau régional devant être prises en compte dans la déclaration ?
- Question 2 : Quels progrès ont été accomplis pour relever les principaux défis du secteur ? Quels progrès ont été réalisés et à quels niveaux les progrès ont-ils fait défaut ? Pourquoi ?
- Question 3 : Quelles sont les approches qui ont bien fonctionné ? Quelles leçons peut-on en tirer ?
- Question 4 : En termes de perspectives d'avenir, quelles innovations pourraient transformer le secteur ?

Les participants ont été invités à partager leurs réflexions supplémentaires avec le secrétariat afin qu'elles soient transmises au PNUD.



CLÔTURE DE L'ATELIER

Au terme des quatre jours de formation, l'atelier a été clôt par M. Moundi Amidou, Secrétaire Général du MINMIDT. M. Amidou a remercié tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la tenue et au succès de l'atelier et a affirmé que le Cameroun, pour sa part, mettra en place un groupe de travail chargé de la mise en œuvre et du suivi des recommandations pertinentes du guide ainsi que de celles formulées par les différents participants. L'IGF a remercié chaleureusement le gouvernement du Cameroun, le MINMIDT et son administration, notamment les membres du comité organisateur pour avoir facilité le déroulement de l'atelier et pour l'accompagnement et le soutien accordés aux participants. Au nom de l'IGF, Mme Naré a salué la générosité et l'esprit d'ouverture des autorités camerounaises, qui ont permis un important partage d'expériences, une immersion dans la réalité camerounaise et qui ont accueilli de manière bienveillante les critiques constructives des experts.

Mme Naré a formulé le souhait que les différentes propositions et recommandations formulées par l'assemblée d'experts soient prises en compte par les autorités camerounaises en vue de l'amélioration de la gestion de leur sous-secteur des d'ASM.

Mme Naré a rappelé à l'ensemble des délégués que le guide de l'IGF, plus qu'une recette contient des outils, des techniques et une méthode de travail capables d'être ajustés au contexte de chaque pays. Que les administrations aient déjà développés des stratégies ou non, les outils partagés contribueront à porter un regard critique pour une réorientation ou le développement d'une stratégie plus adéquate et efficace pour le secteur. En terminant, Mme Naré a émis le souhait qu'une fois de retour dans son administration respective, chaque participant soit un acteur et un levier de changement pour une meilleure gouvernance du secteur des ASM.



Pour plus d'informations, contacter :

**220 Laurier Avenue West, Suite 1100
Ottawa, Ontario Canada K1P 5Z9
Email: Secretariat@IGFMining.org
Phone: +1 613-778-8767 (Ext. 105)**



IGF

**IGFMining.org
[@IGFMining](https://twitter.com/IGFMining)**

Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par

